



**APPEL À CANDIDATURE PORTANT SUR
UN ACHAT GROUPÉ DE BOIS DE CHAUFFAGE
(ET/OU DE BÛCHES DE BOIS COMPRESSÉ)
DESTINÉ AUX HABITANTS DE BOURG-LÈS-VALENCE
HIVER 2024/2025**

NOM DU CANDIDAT :

Date limite de réception des offres tarifaires :

LE JEUDI 28 MARS 2024 À 12h00

Offre diffusée et formulaire de candidature disponible sur le site internet de la Ville de Bourg-lès-Valence, rubrique « Maison du Pouvoir d'Achat :
<https://www.bourg-les-valence.fr/la-maison-du-pouvoir-dachat/>

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

La Ville de Bourg-lès-Valence, 20 000 habitants, développe depuis 5 ans, et depuis janvier 2023 au sein d'une véritable Maison du pouvoir d'achat, des achats groupés au bénéfice de ses habitants, dans le domaine des mutuelles et des assurances notamment. Les services de la Ville ont ainsi développé un savoir-faire dans la communication auprès de ses habitants pour faire émerger les besoins, les attentes et contribuer à leur réponse, dans le cadre de ce type de démarche gagnant-gagnant.

Dans cette même logique d'amélioration du pouvoir d'achat des habitants de la commune, et dans un contexte d'inflation forte, la Ville de Bourg-lès-Valence souhaite engager une démarche similaire s'agissant de **bois de chauffage (ou/et de bûches de bois compressées)**, dans l'objectif d'obtenir des offres tarifaires ponctuelles les plus compétitives et avantageuses possible. En effet, en ces temps de forte inflation et de dépenses obligatoires et contraintes de plus en plus lourdes dans le budget d'un nombre important de foyers bourcains aux ressources modestes voire très modestes, parmi lesquels un volume significatif dispose d'un chauffage au bois, l'intérêt communal d'une telle démarche réside en ce qu'elle ne peut que contribuer à aider ces personnes et familles à faire face à leur dépenses contraintes, évitant ou limitant donc ainsi le recours de celles-ci à des services sociaux communaux (gérés par le CCAS de la Ville) tels que notre épicerie sociale ou encore diverses aides financières à la vie quotidienne, qui auraient un coût pour la collectivité.

La notion d'habitant(s) sera entendue au sens strict : habitants domiciliés effectivement sur la commune de Bourg-lès-Valence, et en mesure de le justifier.

Le présent appel à candidature a donc pour but la mise en place d'un **achat groupé ponctuel** au bénéfice de ces habitants et qui devra **impérativement se concrétiser par un avantage financier plus important par rapport à l'offre « grand public » en vigueur à un instant T, concernant en l'occurrence la fourniture et la livraison de bois de chauffage et / ou de bûches de bois compressées.**

Les candidats susceptibles de pouvoir répondre au présent appel sont :

- **Les entreprises ou sociétés privées, le cas échéant spécialistes du secteur et commercialisant notamment ou uniquement bois de chauffage et/ou de bûches de bois compressées.**

La Ville de Bourg-lès-Valence n'exclut pas la possibilité de retenir simultanément 2 voire 3 offres de partenariat, soit au titre de leur complémentarité en terme de caractéristiques de produits, soit pour faire face à des problématiques éventuelles de manque de stock pour répondre à l'intégralité de la demande.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE L'ACHAT GROUPÉ AU BÉNÉFICE DES HABITANTS

2.1 Modalités souhaitées :

Sur la base du bordereau de prix (**annexe 1**) faisant apparaître, en fonction du volume de commandes un **ou plusieurs tarif(s) préférentiel(s) (avec remise(s)) par rapport au prix public en vigueur habituellement pratiqué au même moment sous forme par exemple de « Code PROMO »**, les habitants (**notamment ceux ayant manifesté en 2023 leur intérêt pour ce type de produit via une pré-inscription auprès de nos services**) seront informés par la commune qu'ils devront formaliser leur commande directement auprès du fournisseur qui les contactera, dans un délai de courte durée convenu entre la commune et le fournisseur ; **L'offre de tarifs remisés peut également ne pas être liée au volume total de commandes atteint.**

Le fournisseur retenu s'engage à éclairer et conseiller sur sollicitations et en amont des finalisations de commandes chaque habitant acheteur potentiel de façon objective et honnête, afin que celui-ci soit en mesure de comparer et d'évaluer la pertinence du produit au regard de ses besoins et **en termes de coût.**

La livraison sera impérativement organisée, effectuée et prise en charge par le fournisseur, éventuellement dans le cadre de tournées organisées ou optimisées en fonction de la localisation des clients ou sinon dans le cadre de livraisons individuelles au domicile par transporteur ; C'est donc une offre de tarif remisé par « stère ou palette livré » qui est attendue, avec le cas échéant des niveaux de tarifs remisés sur le volume total de commandes atteint.

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3.1 Contenu de la proposition

Le candidat remettra un dossier contenant les pièces suivantes :

A / Pièces de la candidature (facultatif)

- Document présentant l'entreprise ou la société
- **Document justifiant de l'existence juridique de l'entreprise ou société**

B/ Pièces de la proposition

A l'appui de sa proposition, le candidat devra fournir l'**annexe 1 renseignée et signée, valant engagement, le cas échéant sur la base des volumes indicatifs de pré-inscriptions enregistrées à la date indiquée et du nombre de foyers (d'adresses) auquel ce volume correspond.**

3.2 Conditions de remise de la proposition

Les propositions doivent parvenir **avant le Jeudi 28 mars 2024 à 12h00.**

L'ensemble de ces pièces sera contenu dans une enveloppe UNIQUE cachetée comportant la mention :

**Consultation «Achat groupé Bois de chauffage»
« nom de l'entreprise »
NE PAS OUVRIR**

A envoyer en recommandé avec AR à l'adresse de la Ville :

Ville de Bourg-lès-Valence

36 rue des Jardins BP 231 - 26502 BOUR-LES-VALENCE Cedex

ou à adresser par mail à l'adresse suivante : olivier.dragon@bourg-les-valence.fr

Les dossiers qui parviendraient voie postale après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus et pris en compte.

ARTICLE 4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS TARIFAIRES

4.1 Sélection des candidatures

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, seront éliminés les candidats dont les garanties professionnelles et financières seront manifestement insuffisantes.

4.2 Sélection des propositions

La sélection de la meilleure offre s'évaluera en fonction des critères pondérés de la manière suivante :

	Critères	Pondération
Note 1	- Tarifs et remises consenties	80 %
Note 2	- Délais et modalités de commande et de livraison	20 %

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la préparation de leur proposition, les candidats pourront contacter par téléphone ou mail :

Monsieur Olivier DRAGON, Directeur Cohésion Sociale
Ville de Bourg-lès-Valence
BP 231 - 26502 Bourg-lès-Valence cedex
Tél. 04 75 79 46 50 – 06 21 99 32 13
olivier.dragon@bourg-les-valence.fr

ANNEXE 1

(A renseigner et retourner impérativement avec le dossier de candidature)

**ENGAGEMENTS DU CANDIDAT - BORDEREAU DE PRIX
FORMALISANT LES CONDITIONS TARIFAIRES PROPOSÉ(E)S
AUX HABITANTS DANS LA CADRE DE CET ACHAT GROUPE**

RÉFÉRENCES PRODUITS :	VOLUME DE PRÉ-INSCRIPTIONS ENREGISTRÉES EN MAIRIE À TITRE INDICATIF	NOMBRE POTENTIEL DE FOYERS
Bois de chauffage ou bûches de bois compressé	Environ 200 à 220 stères	Environ 80

OFFRE BASÉE SUR LE POTENTIEL MAXIMUM CI-DESSUS – NON GARANTI

TARIFS	% REMISE / TARIF EN VIGUEUR (1) SI LE VOLUME GROUPE TOTAL EST INFERIEUR OU EGAL À : STERES/PALETTES (1)	% REMISE /TARIF EN VIGUEUR (1) SI LE VOLUME GROUPE TOTAL DEPASSE : STERES/PALETTES (1)
RÉFÉRENCES PRODUITS		
Bois de chauffage	% remise : (2)	% remise : (2)
Longueurs :		
Tarif remisé par stère ou palette livrée : € €
Bûches de bois compressé	% remise : (2)	% remise : (2)
Longueurs :		
Tarif remisé par stère ou palette livrée : € (2) € (2)
Durée de la période proposée de finalisation des commandes auprès du fournisseur :		
à partir du2024 et jusqu'au : (3)	
Modalités de commandes (Internet, Code PROMO ... ,) paiement, et délais de livraison proposés par le fournisseur (cF Art 2-1)	(1)	

Fait en un seul original (en conserver une copie)

À

le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite « **Lu et approuvé** »

(1) A RENSEIGNER ET PRECISER

(2) A RENSEIGNER

(3) INDIQUER DATE DE FIN DE PERIODE DES COMMANDES

